



INF

INFCIRC/377/Add.14
26 novembre 1999

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

**PROROGATION DE L'ACCORD REGIONAL DE COOPERATION
POUR L'AFRIQUE SUR LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT
ET LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE NUCLEAIRES (AFRA)**

Etat des acceptations au 6 octobre 1999

Etat	Date de réception de la notification d'acceptation	Entrée en vigueur
Afrique du Sud	24 février 1995	4 avril 1995
Algérie	23 mars 1995	4 avril 1995
Burkina Faso	16 mars 1999	16 mars 1999
Cameroun	7 avril 1995	7 avril 1995
Côte d'Ivoire	6 octobre 1999	6 octobre 1999
Egypte	11 janvier 1995	4 avril 1995
Ethiopie	2 mars 1995	4 avril 1995
Ghana	25 septembre 1995	25 septembre 1995
Jamahiriya Arabe Libyenne	13 juin 1996	13 juin 1996
Kenya	29 mai 1995	29 mai 1995
Madagascar	16 janvier 1995	4 avril 1995
Mali	2 décembre 1996	2 décembre 1996
Maroc	16 juin 1995	16 juin 1995

Note : En vertu du paragraphe 2 de l'article XIV (de l'Accord initial), l'Accord prorogé est entré en vigueur le 4 avril 1995, à l'expiration de l'Accord initial, et restera en vigueur pendant une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 3 avril 2000.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

Maurice	31 mars 1995	4 avril 1995
Namibie	24 juillet 1995	24 juillet 1995
Niger	30 octobre 1995	30 octobre 1995
Nigeria	21 septembre 1995	21 septembre 1995
Ouganda	23 octobre 1997	23 octobre 1997
République démocratique du Congo	7 juin 1995	7 juin 1995
République-Unie de Tanzanie	3 avril 1995	4 avril 1995
Sénégal	30 juillet 1998	30 juillet 1998
Sierra Leone	5 juillet 1995	5 juillet 1995
Soudan	3 avril 1995	4 avril 1995
Tunisie	3 novembre 1994	4 avril 1995
Zambie	21 septembre 1998	21 septembre 1998
Zimbabwe	29 avril 1998	29 avril 1998

Total : 26 Etats